

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Télécopieur : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@cc-bassinbellegardien.fr

Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 4 décembre 2008

Convoqué le 27 novembre 2008 et réuni le jeudi 4 décembre 2008 à 18 heures à la salle des fêtes de Lancrans sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 31 élus communautaires étaient présents sur les 33 en exercice.

Le conseil de communauté a :

- suivi la présentation par les représentants du Parc naturel régional du Haut-Jura du bilan des actions réalisées par ce syndicat mixte au cours des dix dernières années et les vocations et enjeux retenus par l'avant projet de révision de la Charte du Parc pour la période à venir 2010-2022
- donné acte au Président de ses décisions prises par délégation et relatives à :
 - la mise en œuvre d'une mission de concertation et diagnostic agricole par la Chambre d'agriculture de l'Ain dans le cadre de l'élaboration du SCOT et à la demande de subvention correspondante auprès de la Région au titre du CDRA
 - la mise en œuvre de modalités de concertation et communication dans le cadre de l'élaboration du SCOT et à la demande de subvention correspondante auprès de la Région dans le cadre de l'action n° 01-1d du CDRA
 - la confection et mise en place de garde-corps au pont des Oules (Pertes de la Valserine) par l'entreprise CUTELLE
 - la fourniture et pose d'un panneau promotionnel de l'opération d'extension du Parc d'activité économique des Etournelles par l'entreprise ACCESS.COM
- approuvé la décision modificative n° 3 du budget d u service annexe des ordures ménagères augmentant de 83 800 € les prévisions de crédits votés aux divers chapitres dépenses et recettes de la section de fonctionnement
- approuvé la décision modificative n° 4 du budget d u service général pour réajuster avant la fin de l'année les prévisions de crédit votées par augmentation de 2 700 € des prévisions aux divers chapitres en dépenses de la section de fonctionnement ainsi que par augmentation de 67 850 € aux chapitres de la section d'investissement
- approuvé la décision modificative n° 1 du budget d u service annexe de la zone du Fay augmentant de 2 500 € les prévisions aux chapitres dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour réajuster les ouvertures de crédit affectées au remboursement de l'emprunt contracté pour cette opération et dont le taux d'intérêt est révisable

- approuvé les avenants de prolongation du délai d'exécution de l'ensemble des marchés et de modification de certaines prestations concernant les lots suivants :
 - n°3 GALLIA – démolition – gros-œuvre
 - n°6 CARRAZ – menuiserie extérieure aluminium – m étallerie
 - n°7 MENUISIERIES DE L'AIN – menuiserie intérieur e bois
 - n°10 ROUVEURE MARQUEZ – plafonds suspendus
 - n°11 DORREGO – ravalement de façades
 - n°12 CARRELAGES BERRY – carrelage – faïence
 - n°15 MENUISIERIES DE L'AIN – agencement – mobilier – signalétique

dans le cadre des travaux de l'hôtel de communauté et ayant pour effet de diminuer leur montant global de 51 110,56 € HT

- été informé des résultats de la réflexion conduite par le groupe de travail relatif au projet de centre aquatique intercommunal et concluant à la faisabilité financière de l'opération
- décidé en conséquence la poursuite du projet et d'accélérer au maximum les délais inhérents à la réalisation de cet équipement
- accepté la proposition de la ville de Bellegarde de porter, à la demande des associations d'usagers, de 6 à 8 lignes la capacité du bassin sportif et d'entraînement ainsi que sa profondeur au-delà d'1m50 en contrepartie de l'augmentation de sa participation de 100 000 € portant celle-ci de 150 000 € à 250 000 € par an
- décidé de renouveler le partenariat conclu par les communautés de communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex avec l'Agence de développement économique Pays de Gex – Bassin Bellegardien pour la période 2009-2014 et adopté la convention correspondante
- été informé de modifications mineures apportées au compromis de vente lors de sa signature avec le promoteur du projet de centre de marques
- adopté le dispositif relatif à la gestion des réseaux et équipements destinés à la desserte du Parc d'activité économique des Etournelles et lequel prévoit l'intervention des services respectifs des communes de Châtillon-en-Michaille et Bellegarde-sur-Valserine et de la CCBB selon les prestations à assurer
- adopté l'intervention d'un contrat d'apprentissage par formation en alternance avec une étudiante de la cité scolaire Saint-Exupéry de Bellegarde

Fait et affiché le 30 décembre 2008

Le Président